

Conception et suivi de la réalisation de l'aménagement muséographique du Grand Logis du château de Châteauneuf
LOT n°2 : Conception et suivi du projet technique d'éclairage pour le parcours de visite du Grand Logis à partir du cahier de définition scénographique et muséographique

Date limite de réception des offres : lundi 24 août 2026 à 12h00

	Questions	Réponses
1	16/07/2026 1 - Quel est le classement ERP des espaces ? 2 - Y a t il une demande préalable de travaux ? 3 - les aménagements y sont-ils soumis ? 4 - L'études des réseaux et le suivi des travaux réseaux est il assuré par la Direction des moyens généraux ?	1 - ERP 5 2 - Cela dépend des travaux proposés. Le projet sera forcément soumis au préalable à la DRAC lors d'une visite préalable pour savoir ce qu'il en est des déclarations à faire. Le classement MH du château touche les murs, les toitures, les décors. 3 - Les travaux doivent être conçus pour ne pas altérer la construction, ni ses décors, et ne pas altérer l'image du site également ...Une demande de travaux sera faite si nécessaire à l'issue de votre proposition. 4 - Cette étude n'est pas prévue par les Moyens Généraux.
2	16/07/2026 1 - Quel est le montant des travaux budgété pour les travaux relevant du lot ? 2 - Y a t il des diag des structures pour les support pour la fixation des lustres ? Et si des diag structure s'évèrent nécessaires, sont-ils bien hors de la mission lot N°2 ?	1 - Voir RC - section II - art.2.5 page 5 "A titre indicatif, le montant estimé de ce marché est de 50 000 €TTC pour la partie muséographie/conception-réalisation de l'éclairage" 2 - En fonction des éclairages que vous allez proposer, les investigations structurelles complémentaires nécessaires seront commanditées par le maître d'ouvrage.
3	28/07/2026 1 - Pouvez-vous confirmer que l'inauguration est prévue pour juillet 2027 et que cette date concorde avec la possibilité de réaliser des travaux lors des périodes de basse fréquentation (avec la fermeture au public de certaines salles) ? 2 - Pouvez-vous nous confirmer que nous pourrons bien nous appuyer sur un agent technique à même de réaliser certains travaux ? Cette compétence n'a pas l'air d'être identifiée dans le personnel du château.	1 - Le planning proposé dans le CCTP est prévisionnel, il est donc suceptible d'être modifié selon l'organisation souhaitée et/ou nécessaire du conseil régional. 2 - Il n'y a pas d'appui sur un agent technique concernant les travaux d'électricité dans le château et tout doit être réalisé par le prestataire en charge du lot n°3 électricité éclairage.
4		
5		
6		
7		
8		